Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 9 (1880)

Heft: 1

Rubrik: Avis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

AVIS

A nos amis du Valais

Nous avons l'avantage de rappeler à nos abonnés et amis des bords du Rhône que nous continuerons en 1880 à nous servir, pour l'expédition du *Bulletin pédagogique,* de l'intermédiaire qui s'en est chargé l'année dernière. L'expédition étant plus régulière par cette voie, nous osons espérer que nos anciens abonnés nous demeureront fidèles et contribueront aussi à resserrer toujours davantage les liens déjà si étroits qui unissent la *Société valaisanne d'Education* à sa sœur aînée de Fribourg. Indépendamment de cette considération, il importe que MM. les instituteurs ne restent pas étrangers aux questions éducatives à l'ordre du jour et pour les étudier il leur est nécessaire de s'abonner à une revue pédagogique, si modeste fût-elle. Or, notre journal se mettant par la modicité de son prix à la portée de toutes les bourses, nous osons compter d'avance sur la continuation des sympathies de nos amis les instituteurs valaisans.

Le présent numéro du *Bulletin* est adressé à tous nos anciens abonnés ainsi qu'au personnel enseignant qui ne le recevait pas encore. Le remboursement de l'abonnement se prenant avec les numéros de février et de mars prochains, nous prions instamment les personnes qui ne seraient pas intentionnées de recevoir notre feuille en 1880 d'en informer verbalement ou par écrit l'expéditeur ordinaire *jusqu'au 1er février prochain au plus tard.* Il leur est recommandé à cette occasion de ne pas se borner à refuser le 1er numéro attendu que ce système a entraîné l'année dernière des inconvénients et des frais, des numéros refusés n'étant pas arrivés à l'expéditeur. Ces difficultés seront, au contraire, levées si l'on a soin de procéder ainsi qu'il vient d'être dit.

Attention !

Le Secrétariat de l'Instruction publique du Valais, à Sion, nous prie d'informer MM. les instituteurs et Mmes les institutrices qu'ayant dû, vu le rapide écoulement d'une première importante commande du *Dictionnaire Larousse,* nouvelle édition *illustrée* (Voir à ce sujet Notice bibliographique n° 11 du *Bulletin pédagogique 1879*), en faire venir à nouveau pour satisfaire à de nouvelles et nombreuses demandes, il reste encore à ses bureaux un certain nombre d'exemplaires qu'il met à leur disposition pour eux ou leurs élèves au prix de faveur de 2 fr. 80 au lieu de 3 fr. le *Dictionnaire complet* proprement dit, et 2 fr. 40 au lieu de 2 fr. 60 l'exemplaire du *Nouveau Dictionnaire,* du même, également *illustré,* mais ne renfermant pas la partie bibliographique, artistique et littéraire qui le distingue du précédent.

Quelques instituteurs fribourgeois ayant demandé à l'adresse ci-haut s'ils sont également admis à jouir de ce prix de faveur, nous sommes autorisé à annoncer que le *Secrétariat de l'Instruction publique du Valais* répondra favorablement à toutes les demandes, d'où qu'elles viennent pour autant que le nombre des exemplaires restants le lui permettra. *La Rédaction.*